



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Unité départementale de l'Isère  
Affaire suivie par : Chloé AUFFRET

La Tour du Pin, le 17 décembre 2021

**La Sous-Préfète**

à

Mesdames et Messieurs les membres de la  
Commission de Suivi de Site

**Objet : compte-rendu de la commission de suivi de site de l'Usine d'Incinération des Ordures  
Ménagères du SITOM NORD-ISERE du 23 novembre 2021**

La commission de suivi de site de l'usine d'incinération de Bourgoin-Jallieu présidée par Mme Sophie RUEL, secrétaire générale adjointe de la sous-préfecture de La Tour-du-Pin, en l'absence de Mme la Sous-préfète de La Tour-du-Pin, s'est réunie le 23 novembre 2021 au siège du SITOM Nord-Isère.

La liste des participants est jointe à ce relevé de décisions.

La réunion a porté sur les points suivants :

I- Bilan annuel d'activité

II- Suivi environnemental

III- Situation administrative : dernier contrôle effectué par la DREAL

IV- Projets du SITOM Nord Isère dans le cadre du futur Marché Public Global de Performance pour le renouvellement du contrat d'exploitation.

### **I- BILAN D'ACTIVITE**

L'exploitant présente le bilan d'activité 2020 et 2021 de l'usine ainsi que les faits marquants survenus depuis la dernière CSS du 28 novembre 2019.

#### **Bilan d'activité 2020-2021 :**

160 633 tonnes de déchets ont été traités par l'UIOM en 2020, soit un peu moins que le prévisionnel estimé à 165 000 tonnes. En revanche, la quantité de déchets prise en charge en 2021 est évaluée à 165 000 tonnes, soit conforme au prévisionnel.

L'indisponibilité du GTA (groupe turbo alternateur) en août 2020 a eu pour conséquence la limitation de la charge des fours.

L'exploitant présente les résultats des contrôles des rejets atmosphériques.

### Contrôle des rejets atmosphériques :

L'exploitant a ajouté un traitement spécifique en 2020 (mise en place d'un silo de chaux appareillé et modification des points d'injection) pour mieux traiter les rejets de Hcl.

La surveillance en semi-continu des dioxines et furanes a montré un dépassement de la valeur limite pour le mois de mi-septembre à mi-octobre 2020. L'exploitant indique que ce dépassement s'explique par l'arrêt technique de l'usine qui a eu lieu juste après la mise en place de la cartouche. Comme le prévoit la réglementation, un nouveau contrôle a été diligenté dans le mois qui suit et aucun dépassement n'a alors été constaté.

Concernant le suivi des dépassements des valeurs limites semi-horaires, dont la limite est fixée à 60h par an et par ligne, il n'y a pas eu d'inquiétude en 2020 comme en 2021, contrairement à 2019 et 2018 (2020 : L1: 23h, L2 : 33h ; 2021 au 1<sup>er</sup> nov : L1: 28,5 h, L2 : 34h).

### Traitement et valorisation des mâchefers :

En 2020, comme en 2021 pour l'instant, aucun lot de mâchefers n'a été déclassé. Les chantiers, sur lesquels les mâchefers ont été utilisés, sont présentés.

### Échanges avec les membres de la commission :

- La question de la présence des bouteilles de gaz dans les mâchefers est évoquée, dans la mesure où aucune déchetterie ne les accepte et les solutions envisagées pour éviter qu'elles ne passent dans le four. L'exploitant précise qu'elles se trouvent dans les ordures ménagères, comme les bouteilles de protoxyde d'azote et qu'ils n'ont pas trouvé de solution pour les trier avant le passage dans le four. L'explosion d'une bouteille a notamment occasionné la destruction de 4 barreaux de grille.

- Au vu des dégâts causés par ces explosions fréquentes, le SITOM ne rencontre pas de difficultés pour assurer l'incinérateur, à l'instar des déchetteries qui, en raison de nombreux incendies, ont du mal à s'assurer. L'exploitant indique qu'il n'y a pas de difficultés pour s'assurer, mais que cela a une incidence sur le coût de l'assurance.

- Il est demandé la quantité de cendres volantes (REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères) produites. L'exploitant indique qu'elles représentent environ 45 kg/T de déchets traités.

- Avec les changements au niveau de la collecte sélective qui auront lieu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, une grande partie de la matière à haut pouvoir calorifique va être détournée, l'APIE demande comment va alors faire le SITOM NI.

L'exploitant rappelle que la quantité d'ordures ménagères collectée en 2020 était de 95 000 t et qu'elle devrait être de 96 000 t en 2021. Elle augmente donc légèrement.

L'exploitant indique avoir anticipé la baisse puisque dans l'appel d'offre en cours pour le renouvellement du contrat d'exploitation, il a prévu dans 10 ans une quantité d'ordures ménagères collectées de 80 000 t et une augmentation du traitement des encombrants de déchetterie pour compenser, avec la construction d'une plateforme de pré-tri et de broyage des encombrants de déchetterie, et sachant que ces derniers ont un pouvoir calorifique inférieur de 3 500 Kcal/kg.

Cependant, le problème des encombrants de déchetterie dernièrement, est qu'ils peuvent contenir du plâtre à l'origine de dépassements des rejets atmosphériques en SO<sub>2</sub> Il est donc mis en place des bennes spécifiques pour le plâtre dans les déchetteries.

- L'APIE demande à l'exploitant d'expliquer ce qui s'est passé dernièrement et qui a été à l'origine d'une forte émission de poussières détectée par le capteur de poussière PM 2,5, installé par l'APIE et l'UFC Que Choisir (en opendata), sur le toit de l'établissement, en même temps que la station météorologique à l'été 2021.

L'exploitant explique que lors de la grosse explosion qui a eu lieu le 24 octobre dernier à 5h30 du matin à cause d'une bouteille de gaz, 2 tubes de la chaudière ont explosés. L'eau s'est donc vaporisée d'un coup ce qui a entraîné une forte augmentation de la pression. Les filtres à manches ont donc été bypassés pour ne pas abîmer les murs de la chaudière et la ligne s'est arrêtée. A 8h, les filtres à manche ont été remis en fonctionnement. Un pic de poussières a donc été constaté de 5h30 à 8h du matin.

L'exploitant précise que ce sont lors d'incident avec des phases transitoires que les émissions ont lieu. Le by pass s'effectue dès que le taux d'O<sub>2</sub> dépasse 15 ou 16 % (l'exploitant vérifie le seuil et le communique ultérieurement), il n'y a donc plus de mesure. Le BREF incinération sorti fin 2019 prévoit des mesures en phase d'arrêt et de démarrage. Les échanges sur ce sujet sont en cours.

L'exploitant rappelle que l'importance est de diminuer au maximum les arrêts et démarrages.

## II- SUIVI ENVIRONNEMENTAL

### Observations et compléments sur la qualité des eaux souterraines :

Le sens d'écoulement de la nappe est inchangé et les niveaux d'eaux sont semblables. Depuis 2015, aucun dépassement des paramètres analysés n'a été constaté sur l'ensemble des 9 piézomètres.

### Échanges avec les membres de la commission :

- Il est demandé où partent les eaux souterraines, et notamment si elles rejoignent La Bourbre. Idées Eaux précise qu'elles rejoignent la Bourbre, mais bien plus loin.

- L'APIE fait remarquer de nouveau que la conductivité a diminué jusqu'à 2015 et que l'eau a donc emmené ailleurs les mâchefers de l'ancienne usine d'incinération qui s'étaient infiltrés. Au vu du lessivage par les eaux souterraines constatés sur le site, bien que la réglementation ait été respectée, l'APIE demande à l'État qu'un suivi des eaux souterraines soit mis en place sur le chantier de Chezeneuve, qui est le second chantier en France à avoir mis en œuvre autant de mâchefers (100 000 t). L'APIE va transmettre un courrier en ce sens.

- L'exploitant explique qu'à la demande des associations de protection de l'environnement, une station météorologique a été installée sur le toit de l'établissement. La comparaison des mesures de cette station avec celle de Météo France au Montbernier à Bourgoin-Jallieu, montre que le sens du vent n'est pas le même. Le vent suit le sens de l'usine : il y a donc un effet vallée. Dans la mesure où la rose des vents de la station Météo du Montbernier a été utilisée pour modéliser les retombées atmosphériques, il sera nécessaire de refaire la modélisation.

Une nouvelle comparaison des données des stations météo sera effectuée après un an d'enregistrement. Par suite, la modélisation sera reconduite afin de replacer les jauges de mesures sur les nouvelles zones de retombées maximales pour 2023.

### Observations et compléments sur la qualité de l'air :

Depuis 2018, les mesures de dioxines dans l'air ambiant ont été arrêtées.

Concernant les mesures de dioxines dans les retombées atmosphériques, il a été constaté lors des mesures de l'hiver 2021, un dépassement de la valeur repère sur le nouveau site Sud : premier dépassement depuis le début de la surveillance. ATMO n'a pas trouvé d'explications.

Les mesures en doublon des retombées atmosphériques seront maintenues en 2022 en attendant la nouvelle modélisation.

#### Échanges avec les membres de la commission :

Au vu du nombre de résultats depuis le début des mesures, l'APIE demande d'améliorer la manière de présenter les graphiques.

Suite à une question concernant l'enlèvement des REFIOM particulièrement polluants, l'exploitant confirme que les consignes ont été rappelées.

#### Observations et compléments sur la surveillance des lichens :

Un changement de norme a eu lieu en 2020 pour le référentiel lichens.

#### Échanges avec les membres de la commission :

- L'APIE demande que les mesures antérieures soient réanalysées avec la nouvelle orientation du vent. L'exploitant procédera à cette analyse à échéance 2022.

- Madame Blanc-Voutier, conseillère départementale demande une synthèse brève des résultats eaux souterraines, air et lichens qui viennent d'être présentés, soit l'impact de l'usine sur l'environnement.

L'exploitant indique qu'il n'y a pas d'impact de l'usine sur l'environnement et qu'il y a une tendance des résultats à la baisse.

- L'APIE précise que, depuis la mise aux normes de l'usine en 2011, il a été constaté une baisse et, ainsi, un effet de mise aux normes. L'APIE précise que les analyses effectuées lors du suivi de l'ancienne usine, ne concluaient pas non plus, à la contribution de l'usine.

- Bio-Tox rappelle que les incinérateurs contribuent à hauteur de 1 % aux émissions de dioxines totales.

### **III- SITUATION ADMINISTRATIVE : CONTRÔLES EFFECTUES PAR LA DREAL**

La dernière inspection de l'incinérateur a été effectuée le 7 juillet 2020. En effet, en 2021, le site a fait l'objet d'un allègement de la périodicité de contrôle annuelle.

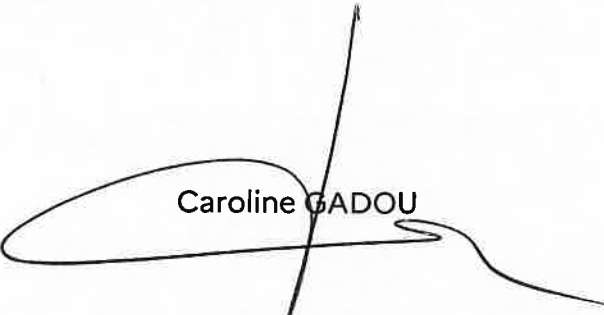
Cette inspection a porté sur les suites données à la précédente inspection et sur le respect de certaines dispositions applicables aux rejets atmosphériques et relatives à la prévention des risques technologiques. La DREAL présente le rapport de l'inspection. Celui-ci est consultable sur la base des installations classées sur le site internet Georisques.

En résumé, l'inspection constate que l'installation est bien suivie et que la réactivité de l'exploitant est satisfaisante.

**III- PROJET DU SITOM NORD ISÈRE DANS LE CADRE DU FUTUR MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT D'EXPLOITATION**

L'exploitant a informé la commission du principal projet en cours : la construction sur le site d'un électrolyseur de 4 MW pour la fabrication d'hydrogène.

Il reste encore beaucoup de travail et d'incertitudes autour de ce projet, le SITOM NI ne prévoit donc pas encore de communiquer sur ce projet.

  
Caroline GADOU

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.











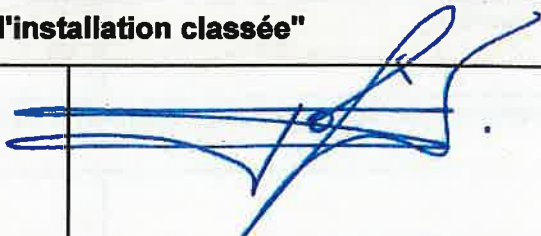


# Commission de Suivi de Site

Feuille de présence






Réunion du 23 novembre 2021 à 15h00

| Nom  | Structure                         | Signature   |
|--|-----------------------------------|---|
| <b>Membres du collège "Administration de l'Etat"</b>   |                                   |   |
| Madame la Sous-Préfète ou son représentant   | Sous-Préfecture de la Tour du Pin | Sophie RUEL<br> |
| Madame la Directrice, Madame Chloé AUFFRET, ou son représentant  | DREAL Unité UT38                  |               |
| Monsieur le Directeur ou son représentant  | DDPP                              |   |
| <b>Membres du collège "Elus des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale"</b> |                                   |   |
| Monsieur le Président ou son représentant<br>Thérèse BLANC VOUTIER   | Conseil Départemental             |              |
| Monsieur le Vice-Président ou son représentant   | Conseil Départemental             |   |
| Monsieur le Maire ou son représentant  | Commune de Bourgoin-Jallieu       |   |
| Monsieur le Maire ou son représentant<br>MARY Alain  | Commune de Domarin                |               |



| Nom   | Structure                                    | Signature  |
|---|--|--|
| <b>Membres du collège "Riverains d'installation classée ou associations de protection de l'environnement"</b> |  |  |
| Monsieur le Président ou son représentant<br><i>Jacques SCHWARTZ.</i>   | Association Porte de l'Isère Environnement   |   |
| Monsieur le Président ou son représentant   | Association AUTOUR                           |  |
| Monsieur le Président ou son représentant   | Association FNE-AURA                         |  |
| Monsieur le Président ou son représentant<br><i>VEYRECHES Henri</i><br><i>ADPE</i>                            | ADPE Chamagnieu - Panossas - Chozeau - Trept |   |
| Monsieur le Président ou son représentant   | Association UFC Que Choisir                  |  |
| <b>Membres du collège "Exploitation de l'installation classée"</b>  |  |  |
| Monsieur Jean-Pierre GIRARD, Président  | SITOM Nord Isère                             |  |
| Monsieur Gilbert POMMET, délégué  | SITOM Nord Isère                             |  |
| Monsieur Mickaël ENKIRCHE, délégué  | SITOM Nord Isère                             |  |
| <b>Membres du collège "Salariés de l'installation classée"</b>  |  |  |
| Monsieur Olivier DESMARTIN  | Salarié de l'exploitation                    |  |



| Nom   | Structure   | Signature   |
|---|---|---|
| <b>Membres associés avec voix consultative</b>                    |   |   |
| Monsieur Jean-Luc BOURDIN (membre associé avec voix consultative) | Directeur Général des Services du SITOM Nord Isère    |    |
| Monsieur Xavier VINCENT (membre associé avec voix consultative)   | Directeur de l'usine d'incinération - Société RONAVAL |    |
| <b>Intervenants extérieurs</b>                                    |   |   |
| Madame Marine SAINT-DENIS   | BIO-TOX   |    |
| Monsieur Simon CHANCEL  | IDEES-EAUX  |   |
| Monsieur Philippe OLIVIER   | ATMO AURA   |  |
|   |   |   |
|   |   |   |
|   |   |   |

| Date    | Description     | Amount  |
|---------|-----------------|---------|
| *****   |                 |         |
| 1/1/20  | Opening Balance | 1000.00 |
| 1/15/20 | Cash Sale       | 250.00  |
| *****   |                 |         |
| 1/20/20 | Cash Sale       | 150.00  |
| 1/25/20 | Cash Sale       | 300.00  |
| 1/30/20 | Cash Sale       | 200.00  |
|         |                 |         |
|         |                 |         |
|         |                 |         |
|         |                 |         |